

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi, 12 décembre 2017



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Assemblée Générale : Le SDEA, confirme son expertise sur l'ensemble du cycle de l'Eau

L'Assemblée Générale du 12 décembre 2017 a été l'occasion pour le SDEA de conforter la montée en puissance de la compétence GEMAPI qui devient obligatoire pour les collectivités au 1^{er} janvier 2018.

En effet, le SDEA permet aux désormais près de 400 communes membres de bénéficier d'une véritable gestion intégrée pluridisciplinaire du Grand Cycle de l'Eau et de faire face aussi efficacement aux grands enjeux de l'Eau à venir grâce à une expertise poussée et une mutualisation des moyens.

Parallèlement, il a adapté sa gouvernance à l'échelle des bassins versants et renforce sa coopération avec les collectivités pour apporter de meilleures réponses concertées eau-urbanisme-développement économique.

De même, sa politique partenariale évolue ainsi, avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour protéger les ressources en eau en préservant une agriculture viable, ou développer des projets innovants comme la méthanisation ou les cultures bas-intrants et avec l'Aprona pour améliorer la connaissance des aquifères, exploiter et partager les données ou encore développer les synergies et la communication commune auprès du grand public. A ce titre deux nouvelles conventions de partenariats ont été signées.

Le SDEA a enfin également intégré 32 nouvelles communes pour les compétences Eau Potable et Assainissement dont la Ville de Sélestat qui était en gestion déléguée et la Communauté de Communes de Sauer-Pelchelbronn qui était en gestion locale avec à la clé des économies importantes pour l'usager de l'ordre de 12 à 16 centimes d'euros du m³ qui représentent de 100 000 à 200 000€ par an.

Le SDEA gère aujourd'hui 574 communes sur 3 départements pour 900 000 habitants avec un budget de plus 200M€.

[Contact presse :](#)

SDEA : Sandra FREMON - Tel : 03 88 19 31 08 - Port : 06 15 58 67 02 - E-mail : sandra.fremon@sdea.fr

